

# La Hala'ha DE LA SEMAINE

## COMMENT ADRESSER DES REPROCHES ?

Chaque Juif est responsable du comportement d'un autre Juif. Parfois, on préfère « fermer les yeux » et ne pas parler quand on a l'impression que l'autre n'écouterait pas - à cause de la tension qu'il ressent ou à cause de son éducation etc. On préfère pardonner silencieusement et c'est bien ainsi.

Mais si on ne parvient pas à pardonner vraiment, la situation risque de dégénérer et on en vient à haïr son prochain. Or, il est interdit de garder de la haine dans son cœur comme il est écrit (Vayikra - Lévitique 19 : 17) : « Tu ne haïras pas ton prochain dans ton cœur ». Dans ce cas, on a l'obligation de s'adresser directement à cette personne : « Pourquoi as-tu agi ainsi ? » comme il est écrit à la suite du verset : « Tu adresseras des reproches à ton prochain ».

Cependant, il convient de le faire avec respect et en douceur mais non de façon désagréable et vexante. Bien entendu, il est défendu de réprimander quelqu'un en public comme le verset conclut : « Tu ne te rendras pas coupable d'un péché à cause de lui ».

S'il s'agit d'un manquement concernant la relation avec D.ieu (si on voit quelqu'un faillir à ses obligations religieuses) - et surtout s'il s'agit d'une personne d'habitude pratiquante - on lui adressera une remarque respectueuse plutôt sous forme de question : « N'est-il pas écrit que... ? ».

S'il s'agit d'une personne qui n'a pas reçu d'éducation juive, on lui enseignera patiemment et avec amour comment se conduire et on s'efforcera de trouver le moyen de la persuader de se conduire selon les lois de la Torah.

F.L. (d'après Rav Yossef Ginsburgh – Si'hat Hachavoua N° 1739)



Bénéficiez de **15% de remise**  
+ d'une **deuxième paire offerte**  
avec le code "LA SIDRA"

VOTRE OPTICIEN  
A PLEINE VUE

Nos opticiens vous reçoivent dans les 4 boutiques A PLEINE VUE  
37 Avenue Jules Cantini ② / 35 Avenue du Prado ③  
56 rue de Rome ① / 13 Avenue Maréchal Foch ④

OPTICIER  
A PLEINE VUE

## DANYBERD

TRADITIONAL CLOTHES

### AIX-EN-PROVENCE

3 bis rue Fernand Dol

04 42 27 58 69

### MARSEILLE

163 rue Paradis

04 91 02 48 31



IF2S INSTITUT DE FORMATIONS  
SANITAIRES ET SOCIALES



Vous êtes très intéressé(e) par les métiers  
de la petite enfance  
ou de l'aide à domicile ? Formez-vous !

À PARTIR DE SEPTEMBRE 2020

INSCRIPTIONS ET  
INFORMATIONS  
AU 04 91 06 00 69

#### ✓ CAP accompagnant éducatif petite enfance

- Diplôme d'Etat accessible à partir de la 3e
- Formation qualifiante en un an
- Gratuite et en alternance
- Dispensée par des professionnels de la Petite enfance

#### ✓ Titre professionnel Assistant(e) de vie aux Familles (ADVF)

- Formation qualifiante en 6 mois
- Gratuite et en alternance
- Dispensée par des professionnels du Service à la personne

Centre Socio-Éducatif Barry

112 BD Barry 13013 Marseille

04 91 06 00 69

Si vous souhaitez dédier la "Sidra de la Semaine" à la mémoire d'un défunt  
ou passer une annonce publicitaire, contactez-nous au 06 52 23 77 41

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat

# La Sidra DE LA SEMAINE

18<sup>ème</sup>  
année

## NASSO

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

### Nasso

En complément du recensement des Enfants d'Israël effectué dans le désert du Sinaï, un total de 8 580 Lévitites, hommes entre 30 et 50 ans, est compté, pour récapituler le nombre de ceux qui se livreront effectivement à la tâche de transporter le Tabernacle. D.ieu communique à Moché la loi de la Sotah, la femme indocile, suspectée d'infidélité envers son mari. Sont également données les lois du Nazir qui renonce à la consommation de vin, laisse pousser ses cheveux et ne peut se rendre impur par le contact avec un corps sans vie.

Aharon et ses descendants, les Cohanim, sont instruits sur la manière de bénir le peuple d'Israël.

Les dirigeants des douze tribus d'Israël apportent tous leurs offrandes pour l'inauguration de l'autel. Et bien que leurs dons soient identiques, chacun est apporté un jour différent et ils sont décrits, un par un, par la Torah.

### Des priorités sens dessus-dessous

La Paracha que nous lisons immédiatement après la fête de Chavouot, marquant l'anniversaire du Don de la Torah au Mont Sinaï et notre réengagement à son égard, est la plus longue Paracha de la Torah. Il s'ensuit que le Midrach qui la concerne est le plus abondant. Les commentateurs soulignent que la raison de cette quantité fort substantielle de connaissance qui nous est donnée, dans la Torah Écrite comme dans la Torah Orale, tient précisément au fait qu'elle survient immédiatement après Chavouot. Il est vrai que certaines années, elle est lue avant, mais sa proximité avec la fête est une indication qu'elle a un lien avec elle.

Pourtant, apparemment, rien dans la Paracha ne semble indiquer cette relation.

Nous allons ici nous attarder sur l'un des sujets qui y est abordé.

### Les premiers fruits

La Torah nous commande de donner certaines offrandes au Cohen. A première vue, il est difficile d'appréhender quel lien peut exister entre ce commandement et le Don de la Torah au mont Sinaï.

La raison réside peut-être dans le mot hébreu de cette offrande : Terouma. Le Zohar commente que ce mot est en fait un terme composé de Torah et de la lettre « mém » dont la valeur numérique est 40.

Terouma contient donc l'idée que la Torah nous a été donnée au Sinaï après que Moché fut monté sur la montagne et soit resté quarante jours et quarante nuits pour la recevoir, ainsi que les Deux Tables sur lesquelles étaient gravés les Dix Commandements.

Mais cela ne répond pas entièrement à la question quant au lien entre les prélèvements destinés au Cohen et le Don de la Torah.

Un examen attentif de la citation que fait Rachi du Midrach indique que le terme Terouma n'évoque pas ici le prélèvement ordinaire que l'on pratiquait sur les récoltes (grains, vin et huile) et que le Cohen venait récupérer au grenier à grains. Il s'agit en fait des Bikourim, les prémices, les premiers fruits que l'on apportait

suite p. 2



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE  
CHABBAT  
NASSO

MARSEILLE  
Entrée : 20h57  
Sortie : 21h09

A partir du dim 17 mai Pose des Téfilines : 4h49 Heure limite du Chema : 9h48 Kidouch Levana : 29 mai - 6 juin

La Sidra de la Semaine (tirée à 2000 exemplaires) est une publication hebdomadaire éditée par "Habad Loubavitch Marseille" | Directeur : Rav Yossef Its'hak Labkowski

Edito

## Des lumières croissantes

Les fêtes soulèvent toujours la même interrogation existentielle : et après ? Et elle se pose à présent avec une acuité d'autant plus grande que la période reste morose à bien des égards. De fait, nous sommes à peine sortis de Chavouot. Nous venons ainsi de vivre un de ces temps essentiels où c'est tout l'avenir de l'univers qui a été transformé : la Loi est descendue sur le monde, élevant celui-ci à un degré qu'il n'aurait jamais atteint par lui-même et portant les hommes à une humanité véritable, les rendant dignes de la civilisation à construire. Tant de grandeur... Mais le lendemain, quand les lumières si éclatantes il y a peu, semblent s'estomper davantage chaque jour, que nous reste-t-il ?

Il faut donc se souvenir : les jours que nous traversons portent un beau nom dans la tradition juive. Ils sont « les jours de complément ». Très concrètement, cela nous ramène à l'époque du Temple de Jérusalem où la fête de Chavouot était accompagnée de nombreuses offrandes à D.ieu. Si, du fait de la brièveté de la célébration, toutes les offrandes n'avaient pas pu être faites, cela pouvait être complété pendant les jours qui suivaient, d'où la notion de « complément ». C'est dire qu'il y a ici une idée de compensation mais aussi de plénitude atteinte. Bien sûr, ce double concept est précieux pour chacun. Parfois, la vie fait que nous soyons comme déçus de nous-mêmes et que, prenant conscience de ce que nous sommes et de l'imperfection de nos actes, nous perdions espoir et courage. Justement, une fois Chavouot passé, alors que notre engagement envers D.ieu a été renouvelé, le temps du « complément » est là : nous pouvons aller au-delà, aucun rendez-vous, aussi solennellement fixé soit-il, n'est définitivement manqué. Mais, dira le pessimiste, tout cela n'est que rattrapage ; serions-nous condamné à nous limiter à ce degré ? C'est alors que les termes employés prennent tout leur sens. Ce « rattrapage » est aussi un accès à la plénitude. C'est l'enjeu du temps qui passe. Ne laissons pas Chavouot en arrière, comme si on regardait s'effacer au loin le rivage d'un pays béni. Au contraire, notre lien avec D.ieu a été renouvelé et nous en sommes encore plus forts, plus enthousiastes. Quel que soit le visage que le monde nous présente, nous savons que rien ne peut submerger cette volonté nouvelle. Demain brillera de toutes ces lumières, si nous le voulons.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

Beth Habad Marseille centre

bhm6.fr

Vente et vérification de Téfilines & Mézouzot  
Librairie Habad - Services religieux  
22 rue St Suffren - 13006 Marseille  
Rav Yossef Elgrishi - 06 52 23 77 41

au Beth Hamikdash et que l'on remettait là-bas aux Cohanim.

La saison des Bikourim commençait à l'époque où les Juifs venaient célébrer Chavouot. Et, il est de fait que l'un des noms de Chavouot est 'Hag haBikourim, la Fête des Prémices. Cela se réfère aux deux pains offerts à l'occasion de cette fête, (cuits à partir des premières récoltes de blé) ainsi que des premiers fruits que l'on apportait alors au Cohen.

Ce verset établit donc un lien plus précis avec Chavouot.

Il nous faut désormais examiner le lien entre l'idée d'apporter ses premiers fruits au Temple et la fête de Chavouot.

#### A qui appartient ce produit ?

Citons le verset qui parle de l'obligation de donner les prélèvements :

« Et toute partie (Terouma) de toutes les choses de sainteté qu'apportent les Enfants d'Israël au Cohen sera sienne. Les choses de sainteté d'un homme lui appartiendront et ce que donne un homme au Cohen lui appartiendra. »

Le message sous-entendu dans ce verset est que ce que nous donnons au Cohen lui appartient réellement et ce que nous gardons pour nous-mêmes est bien à nous.

A priori, cette déclaration ne semble rien apporter et ne semble pas même nécessaire. N'est-il pas évident que ce que l'on donne au Cohen ne nous appartient plus et que ce que nous gardons reste à nous ?

Cette question semble être la base de la déclaration de Rachi, citant le Midrach, selon laquelle : « et toute partie (Terouma) de toutes les choses de sainteté qu'apportent les Enfants d'Israël au Cohen sera sienne » implique que celui qui fait son don au Cohen garde le choix de décider à quel Cohen le donner ; et les mots « et ce que donne un homme au Cohen lui appartiendra » se réfèrent également à la foi avec laquelle celui qui donne les prélèvements au Cohen sera récompensé d'une abondante richesse.

L'on peut dès lors suggérer que cette explication vagerait sur le lien avec Chavouot.

En réalité, Terouma représente les prémices de nos récoltes tout comme la Torah est « le premier des chemins de D.ieu ».

En d'autres termes, lorsqu'un Juif sépare une partie de sa production et la désigne pour être une offrande sainte destinée au Cohen, c'est sa manière d'indiquer que, dans le monde de D.ieu, il existe des ressources primordiales et des ressources secondaires et qu'on ne les identifie pas forcément avec les critères qui sont ceux de la société.

Quelqu'un qui s'adonne à la culture va naturellement ressentir que la raison essentielle de ses travaux a pour but de produire de la nourriture pour lui-même, pour sa famille et pour le reste de la société. En l'enjoignant de donner d'abord la Terouma, (et particulièrement les Bikourim), prélevée de ses meilleures récoltes, la Torah a bien fait vite fait de lui montrer qu'il se trompe.

Le possesseur visible de ces produits est donc informé que, bien au contraire, la raison première pour laquelle il cultive ces produits est de les remettre à D.ieu, par l'intermédiaire du Cohen, Son représentant. Une fois qu'il a accompli cette fonction principale et s'est acquitté de sa responsabilité, il peut alors jouir du fruit de son labeur et proclamer à juste titre que son produit lui appartient bien.

#### La réalité première et la réalité secondaire

Ce qui se produit, chaque fois qu'une personne donne son produit au Cohen, est également une métaphore de la manière dont nous considérons la création en général, par rapport à la Torah.

Sans la métaphore de la Terouma, la sagesse conventionnelle envisage ainsi notre relation avec nous-mêmes, avec notre monde et avec la Torah : nous nous considérons comme vivant essentiellement dans un monde matériel régi par les immuables lois de la nature.

Dans ce monde, D.ieu nous aurait donc donné la Torah métaphysique pour nous enseigner comment diriger au mieux notre vie au sein-même de l'existence physique. De ce point de vue, le monde serait vrai, réel et essentiel et la Torah exercerait une influence secondaire

pour améliorer notre existence. Selon cette conception, la nature serait primordiale et la Torah serait secondaire et réelle seulement dans la mesure où elle se conformerait à la réalité concrète.

En revanche, la leçon de Terouma nous mène à une conclusion différente ! En réalité, la Torah est la réalité première et absolue. Pour que nous nous soyons réellement vivants, notre existence doit être précédée, créée et animée par la réalité essentielle de la Torah. Ce n'est qu'après avoir établi ce principe absolu que nous avons une base sur laquelle appuyer notre existence et jouir du monde matériel.

En d'autres termes, la nature n'a aucune légitimité sans la Torah. Étant Sagesse Divine, la Torah peut exister sans l'univers mais l'inverse est impossible.

Selon les paroles de nos Sages : « la Torah est le plan même de la création ». Tout comme une structure humaine complexe est d'abord représentée sous la forme d'un plan architectural, il n'existe pas de monde qui ne soit précédé par la Torah et contenu en elle.

Une fois que nous reconnaissons ce principe essentiel, nous parvenons à une conclusion cruciale. Rien dans la nature ne peut se poser en contradiction avec les enseignements et la pratique de la Torah.

#### Faire venir le futur dans le présent

Alors que la primauté et l'inviolabilité de la Torah sont claires, la nature humaine milite pour qu'intuitivement nous ne ressentions pas cette vérité. Le fait que nous nous trouvions en exil, épaissit encore davantage l'écran de fumée qui cache la véracité de la Torah.

Quand Machia'h apportera la véritable et complète Délivrance, le monde entier sera exposé à cette réalité. Aujourd'hui, notre tâche consiste à introduire le futur en concentrant notre attention sur les enseignements de la Torah concernant ce nouveau temps. Cela nous permettra de voir la véritable relation entre la Torah et tout le reste, d'une façon renouvelée et libératrice.

non-Juif.

**JEUDI 4 JUIN – 12 SIVAN**

Mitsva positive n° 246 : C'est le commandement nous incombant au sujet des plaignants et des lésés.

**VENDREDI 5 JUIN – 13 SIVAN**

Mitsva positive n° 246 : C'est le commandement nous incombant au sujet des plaignants et des lésés.

**SAMEDI 6 JUIN – 14 SIVAN**

Mitsva positive n° 246 : C'est le commandement nous incombant au sujet des plaignants et des lésés.

## LE VIN DE BÉNÉDICTION

Durant deux ans, j'ai eu le privilège – avec d'autres jeunes gens venus comme moi de Géorgie soviétique qui avaient immigré en Israël – d'étudier à la Yechiva Loubavitch, non loin du 770 Eastern Parkway à New York, la synagogue du Rabbi.

Je n'avais que 14 ans et c'était très pénible pour moi de me trouver si loin de ma famille. Cependant, on s'occupait bien de nous et le Rabbi lui-même se préoccupait de nous et manifestait un intérêt soutenu pour notre bien-être et nos progrès. Il voyait loin et savait que l'avenir de la communauté juive de Géorgie dépendait de nous. Nous étions bien intégrés dans la communauté locale et participions à toutes les réunions 'hassidiques.

Ce fut justement lors de la réunion suivant la fête de Pessa'h 1974 qu'il se passa quelque chose d'étonnant. Comme à son habitude, le Rabbi prononça la prière de la Havdala puis distribua durant des heures du vin de son verre (qu'un de ses secrétaires remplissait fréquemment) aux milliers de personnes qui passaient devant lui. Quand ce fut mon tour, le Rabbi me regarda droit dans les yeux et, en souriant, me dit : « Envoyez de ce vin à votre père ! ».

J'étais stupéfait parce que, de toute manière, j'avais déjà pris l'habitude les fois précédentes de garder un peu de vin de mon verre, de le mélanger avec du vin d'une autre bouteille que j'envoyais à chaque fois à mon père par l'intermédiaire d'une personne qui se rendait en Israël.

Mais le Rabbi répéta : « Envoyez de ce vin à votre père ! ».

Là, je commençai sérieusement à m'inquiéter et demandai : « Y a-t-il un problème avec mon père ? ».

Une troisième fois, le Rabbi recommanda : « Envoyez de ce vin à votre père ! ».

Je sentis mes jambes s'entrechoquer et je me précipitai vers un téléphone public pour télé-

phoner à la maison – ce que je ne me permettais que rarement vu le prix des communications à l'époque. Mes parents ne possédaient pas de ligne téléphonique, j'appelai donc leurs voisins. On me répondit laconiquement : « Votre père n'est pas à la maison ! ».

Fou d'angoisse, je rappelai un peu plus tard mais le voisin éluda la question. Je récitai frénétiquement des Tehilim (Psaumes) puis menaçai le voisin de le harceler à toute heure du jour et de la nuit s'il ne me donnait pas de nouvelles plus explicites de mon père. Il accepta finalement de me fixer un rendez-vous téléphonique avec mon père.

Entretemps, je rencontrai un autre Juif de Géorgie qui connaissait mon père et qui finit par murmurer :

- Oui, j'ai vu ton père, il avait des bandages autour de la tête et des bras...

- Oh non ! Mais au moins il marchait sur ses deux jambes ?

- Oui, il marchait dans la rue et m'a même adressé un signe...

Quand je pus finalement parler au téléphone avec mon père, il me raconta ce qui s'était passé : dans le cadre de son travail comme conducteur de taxi, il servait souvent de chauffeur à Rav Rafaël Alashvili, le chef de la communauté géorgienne, quand celui-ci se rendait en Israël pour encourager les immigrants. Le lendemain de Pessa'h, alors que mon père conduisait le Rav et son épouse sur la pente montant vers Jérusalem, il remarqua un bus qui descendait la colline que lui-même gravissait. Manifestement le conducteur du bus avait perdu le contrôle de ses freins et se dirigeait droit sur sa voiture ! Mon père eut le réflexe de faire sortir ses passagers du véhicule mais lui-même n'en eut pas le temps. Le bus se précipita sur sa voiture et l'écrasa complètement.

Les sauveteurs qui arrivèrent rapidement sur les lieux aperçurent mon père qui ne respirait plus et ne montrait plus aucun signe de vie. Ils le couvrirent d'un drap et préférèrent s'occuper en priorité des passagers encore vivants. Ce n'est qu'après avoir pris soin du Rav et de son épouse, qu'ils retournèrent vers la victime sous le drap. Mais « le mort » avait disparu !

Ils aperçurent un homme se tenant debout non loin de là et lui demandèrent :

- Avez-vous vu le chauffeur ?

- Je suis le chauffeur ! répondit-il.

- C'est impossible !

Il était mort, nous l'avions recouvert d'un drap !

Mon père ajouta

que, selon la police

et l'heure mentionnée dans le dossier médical, l'accident s'était produit à 9h 30, heure israélienne c'est-à-dire 2h 30 heure américaine, exactement au moment où j'étais passé devant le Rabbi pour recevoir le vin de bénédiction et où il m'avait recommandé d'envoyer le vin à mon père. Certainement le Rabbi avait perçu que mon père était en danger et avait besoin de sa bénédiction.

Bien entendu, après avoir entendu cela, je me hâtai de trouver quelqu'un qui se rendait en Israël et qui pourrait transmettre à mon père la bouteille qui contenait le vin du Rabbi.

Deux mois plus tard, je retournai moi-même en Israël et entendis davantage de détails. Mon père raconta : « Je me suis réveillé, j'ai compris que j'étais recouvert d'un drap que j'ai écarté. Je me suis assis et j'ai vu que tout le monde était très occupé. Personne ne pouvait croire que j'avais survécu : même les médecins ne pouvaient expliquer comment qui que ce soit pouvait survivre à la violence d'une telle collision ! ».

Il me montra le garage où gisait la carcasse du taxi et je ne pus effectivement pas imaginer comment il avait pu sortir vivant d'une voiture aussi aplatie !

D.ieu merci, mon père est vivant et en bonne santé jusqu'à ce jour et il profite de ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.

C'est le Rabbi qui avait senti qu'à ce moment, un Juif avait besoin d'aide et m'avait inspiré pour que je récite des Psaumes pour mon père. Et D.ieu avait répondu à nos prières.

Menashe Janashvili  
JEM – L'Chaim N° 1617  
traduit par Feiga Lubecki

השיחת השבוע מוקדשת  
להצלחת האישה  
נחמה דבורה שתחי'  
בת יוכבד שפרה  
ולכל משפחתה

## Etude du RAMBAM

**DIMANCHE 31 MAI – 8 SIVAN**

Mitsva négative n° 235 : Il nous est interdit de prêter à intérêt.

**LUNDI 1ER JUIN – 9 SIVAN**

Mitsva négative n° 236 : Le prêt à intérêt est également interdit à l'emprunteur.

**MARDI 2 JUIN – 10 SIVAN**

Mitsva négative n° 237 : Il nous est interdit de prendre une part quelconque à un prêt à intérêt conclu entre un prêteur et un emprunteur, soit en qualité de garant, de témoin, soit en rédigeant l'acte qui mentionne le taux d'intérêt convenu entre eux.

**MERCREDI 3 JUIN – 11 SIVAN**

Mitsva positive n° 198 : Il s'agit du commandement concernant le prêt à un



L'agence NEW HOME IMMO 78 Rue Edmond Rostand 13006 Marseille, vous accueille du lundi au vendredi de 09h30 à 19h30.  
Acquisition en résidence principale, investissement locatif, locaux commerciaux, vente, location et gestion locative (assu loyers impayés).  
N'attendez plus, contactez nous vite et confiez nous votre bien au 04.91.92.62.57. David ATTALI au 06.13.14.31.38.  
Consultez notre sélection de biens sur notre site [www.newhomeimmo.com](http://www.newhomeimmo.com).

# MOSS

*Boutique*

📍 Mossboutiquemarseille  
📞 Mossboutiquemarseille  
🌐 Mossboutique@hotmail.com  
☎ 04 91 09 05 20

24, Rue du Cdt Rolland  
(Angle 6 Wulfram Puget)  
13008 Marseille

## ETINCELLES DE MACHIA'H L'attente confiante

Dans son Michné Torah, Maïmonide (Hil'hot Mela'him, chap. 12) expose les lois relatives à Machia'h. Il y indique notamment : « En cette époque, il n'y aura plus de famine ni de guerre ». Cette phrase fait pendant à l'injonction (Psaumes 34 : 15) « Ecarte-toi du mal » qui nous enjoint d'éliminer tous les éléments négatifs. Mais, pour que le processus soit complet, il faut également y joindre l'aspect positif. C'est pourquoi le texte de Maïmonide continue en soulignant qu'en ce nouveau temps, le souci de chacun « ne sera que de connaître D.ieu ». Ceci correspond à l'injonction (Psaumes 34 : 15) « Fais le bien », c'est-à-dire accroître la lumière de la Torah par l'intensification de son étude.

(d'après Likoutei Si'hot, vol. XXV, p. 462) H.N.

Vous souhaitez recevoir la Sidra par e-mail ? Envoyez-nous vos coordonnées par mail à : [bhm13006@gmail.com](mailto:bhm13006@gmail.com)